

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.

Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat
espace affichage

Acte d'engagement

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

OPERATION METIERAMA

24 rue Boulay de la Meurthe

88001 EPINAL CEDEX

MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.

Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat
espace affichage

Acte d'engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

Objet de la consultation :

MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.

Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat espace
affichage

Date:

MARCHE PUBLIC PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE en application de
l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner tes renseignements prévus à l'article 108 du Code des
marchés publics :

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

Article 1 : Contractant

Article 2 : Prix

Article 3 : Délais

Article 4 : Paiement

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du .../.../....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 6.2 du C.C.P.

L'appel d'offres défini au C.C.P. fait l'objet d'un marché unique. Il se compose de trois lots distincts.

Chaque lot sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. incluse.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIRE"N, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

LOTS	Montant H.T
Lot n°1 (1)
Lot n°2 (2)
Lot n°3 (3)
Lot n°4 (4)
Soit en toutes lettres (montant T.T.C)	

(1) : L'agencement de l'exposition centrale d'Epinal et sa mise en œuvre, montage et démontage.

(2) : La communication de l'opération

(3) : L'impression des documents

(4) : Achat espace affichage

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe :Euros
- TVA (taux de%) : Euros
- Montant TTC :Euros
- Soit en lettres :

Dans le cadre d'une sous-traitance déclarée en cours d'exécution du marché, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par, des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TVA</i>	<i>Montant TTC</i>

Article 3 : Délais

Le délai d'exécution du marché est fixé à dans l'article 11 du C.C.P.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A.....
Le....

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PRM

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

Signature de la personne responsable du
marché :

A.....

Le....

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu l'avis de réception postal de la notification
du marché signé

Le.....
par le titulaire destinataire

Le

(date d'apposition de la signature ci-après)

La personne responsable du marché

ANNEXE N°..... A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant
OU ACTE SPECIAL

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

- Nom de la personne morale : Chambre de Métiers et de l'Artisanat DES VOSGES
24 Rue Boulay de la Meurthe
88001 EPINAL CEDEX
03.29.69.55.55
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Vosges
- Numéro de marché (le cas échéant) : Lot n° :

Objet du marché : MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.
Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat
espace affichage.

- Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :
.....
.....

B. Prestations sous-traités

- Nature :
.....
.....
.....
- Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise)
.....
.....
.....

C. Sous - traitant

- Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :
.....
.....
.....
.....
- Forme juridique :
.....
.....
.....
.....
- Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

.....
• Adresse :
.....
.....

• Téléphone :

Le sous-traitant : a droit au paiement direct n'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : //200 ...

D. Conditions de paiement du contrat de sous-traitance et modalités de règlement

Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) - Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :
.....

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai de 30 jours fin de mois de la date de réception des factures.

Le règlement sera effectué par chèque ou par virement.

E. Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics.

- Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.
- Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F. Exemple unique du titulaire

- Le titulaire a établi 'qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance' - article 114 alinéa 11.
- Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.
- Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit

possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la sous-traitance est impossible.

G. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent document.

La personne responsable du marché, compétente pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le.....

Le candidat ou le titulaire

A..... le

La personne responsable du marché pour
signer le marché.

H. Notification de l'acte spécial au titulaire

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A..... le